

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-63

présenté par

M. Descoeur, M. Reiss, Mme Trastour-Isnart, M. Ferrara, M. Masson, M. Abad, M. Bony, M. Leclerc, M. Cattin, Mme Corneloup, M. Brun, Mme Beauvais, M. Lurton, M. Menuel, Mme Valentin, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Dalloz, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, Mme Poletti, M. Boucard, M. Dive, Mme Louwagie, M. Garcia, M. Naegelen, Mme Brenier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Saddier, M. Ramos, M. Le Fur, M. Vatin, M. Perrut, Mme Trisse, Mme Dubié, Mme Maud Petit, M. Sermier, M. Reda, M. Viry, M. Marleix, Mme Bonnivard, Mme Lacroute, M. Straumann et M. Thiériot

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	0	10 000 000
Protection maladie	0	0
Soutien aux centres de référence pour la prise en charge des maladies vectorielles à tiques <i>(ligne nouvelle)</i>	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement vient d'acter la création des centres de référence et l'identification des centres de compétence pour la prise en charge des maladies vectorielles à tiques (MVT), faisant naître quelques espoirs chez les patients atteints par des formes sévères de la maladie de Lyme et auprès de ceux qui restent en errance thérapeutique faute de diagnostic. Il convient donc que ces centres qui doivent mener des travaux de recherche, très attendus par les patients et la communauté scientifique, soient dotés de moyens significatifs. C'est pourquoi, il est proposé à travers cet amendement, de créer un programme spécifique "soutien aux centres de référence pour la prise en charge des maladies vectorielles à tiques" abondé à hauteur de 10 000 000 € prélevés sur l'action n°14 "Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades" du programme n° 204 "Prévention sécurité sanitaire et offre de soins".